Quarante-cinquième année. — N° 45. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 21 Février 1886.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 FÉVRIER

L'EXPULSION DES PRINCES

La 3e commission d'initiative a tenu séance hier.

D'après M. Duché, la présence des princes constitue un danger permanent.

M. Michelin déclare qu'il votera contre toute proposition d'expulsion.

Si les princes conspirent, il faut sévir avec vigueur. S'ils ne conspirent pas, il ne faut pas s'occuper d'eux plus que des autres citoyens.

M. Planteau dit que le danger monarchique ne réside que dans le personnel réactionnaire.

L'expulsion des princes leur donnerait plus d'importance qu'ils n'en ont et n'arrêterait pas les complots s'ils existent réellement.

M. Wickersheimer estime que le gouvernement n'est pas suffisamment armé contre les conspirations des princes.

Notre confiance dans le gouvernement, dit l'orateur, ne vaudra jamais une mesure législative.

MM. de Freycinet, président du conseil, Sarrien, ministre de l'intérieur, Demôle, ministre de la justice, sont introduits.

Avant de prendre la parole, M. de Freycinet a prié les membres de la commission d'apporter une certaine réserve dans leurs communications à la presse.

M. le président du conseil ne croit pas que les princes soient un danger. D'ailleurs, les élections partielles montrent que la République gagne du terrain (!!). Si, après le 4 octobre, on avait conçu quelques craintes, on aurait interpellé le gouvernement. On ne l'a pas fait.

Cependant, le dépôt de la proposition Duché coïncide précisément avec les succès électoraux des républicains. La présence des princes en France n'est pas un danger, mais seulement un embarras.

Tant que nous serons dans cette situation, il n'y a pas lieu de recourir à des mesures d'exception.

M. de Freycinet repousse donc absolument la proposition Duché. Si on veut faire quelque chose, on pourrait adopter la proposition Rivet, qui ne fait que fortifier le pouvoir et qui a le grand mérite d'éclaircir la situation.

Voici le texte de la proposition Rivet :

« Article 1er. — Un décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France et dont les manifestations et les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'État, de sortir immédiatement du territoire de la République.

» Article 2. — Toute personne énoncée à l'article précédent, qui, après avoir été reconduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y sera rentrée sans l'autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement d'un an à cinq ans.

» A l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. »

La proposition Ducher est repoussée par 10 voix contre 8.

La proposition Rivet est ensuite adoptée par 11 voix contre 6.

M. Rivet est nommé rapporteur.

La commission décide que l'urgence sera demandée.

Chronique générale.

LES CROCODILES

Vous vous rappelez l'histoire du crocodile qui pleure. Deux enfants s'étaient aventurés sur le bord du fleuve ; il en avait dévoré un. On lui demande pourquoi il gémit ; il répond : — C'est parce que j'ai manqué l'autre.

Tels les opportunistes après les scandaleuses élections du 14 février.

Car dans tous les journaux républicains qui soutiennent plus ou moins le gouvernement, voici ce que vous pouvez lire :

« Le résultat du 14 février dans les Landes et dans l'Ardèche prouve que la majorité du Palais-Bourbon a bien eu tort de se montrer à moitié honnête en validant 200 députés conservateurs sortis des élections d'octobre. Il fallait tous les invalider sans discussion. Les électeurs effrayés n'auraient pas osé nous les renvoyer. Il y aurait aujourd'hui cinq cent quatre-vingts députés républicains à la Chambre ! »

La bonne foi républicaine éclate ainsi dans tout son beau.

Et nous ne comprenons pas que la majorité actuelle se gêne au point de supporter qu'un seul député de la droite monte à la tribune pour discuter les propositions révolutionnaires.

Invalider les élus du peuple ou leur refuser la parole, l'un n'est pas plus immoral que l'autre.

***

LA BANQUEROUTE

Nous lisons dans le *Cri du Peuple* :

« Si la vieille société ne doit pas s'effondrer, un jour, sous la tourmente populaire, elle s'écroulera d'elle-même dans le gouffre de la banqueroute.

» En effet, l'abîme du déficit augmente chaque jour ; il devient insondable. L'exercice qui a fini avec l'année 1885 a ajouté 250 millions aux milliards de la dette exigible à cette échéance, dont le Trésor insolvable paie l'intérêt à un taux exorbitant. L'exercice courant, fondé sur des évaluations en recettes et en dépenses peu différentes de celles de l'an dernier, promet un résultat identique.

» Mais voici que le rendement des contributions, dans le mois dernier, vient encore augmenter les proportions du désastre. Les rentrées sont de 12,655,625 fr. inférieures aux produits du mois correspondant en 1885 et de 11,014,200 francs aux prévisions du budget.

» Voilà l'abîme. »

***

SOUS LE BOISSEAU

La Chambre a été saisie, il y a deux mois, d'une proposition présentée par M. d'Aillères et 174 de ses collègues de la droite, tendant à la nomination d'une commission de 22 membres chargés d'établir la situation financière du pays. Le rapporteur de la commission d'initiative, à laquelle elle a été renvoyée, conclut à son rejet.

C'était prévu. La majorité parlementaire a trop d'intérêt a tenir la vérité sur notre situation financière sous le boisseau, pour ne pas repousser toute résolution qui tendrait à éclairer les contribuables sur les gaspillages financiers du parti au pouvoir.

***

On dit que le général Boulanger a infligé trente jours d'arrêts forcés à M. Delcambre, chef d'escadron d'artillerie, pour avoir assisté à une messe anniversaire de la mort de Louis XVI.

***

La *Lanterne*, organe attitré de la juiverie financière et de M. Boulanger, nous donne par le menu les magnificences de la dernière soirée du ministre de la guerre et déclare qu'en aucun temps, pareille foule d'officiers ne s'était pressée dans les salons du ministère. Cette note communiquée sent un peu trop la réclame, et d'ordinaire, les réclames les plus exagérées sont les plus menteuses.

***

LES ÉLECTIONS DE LA CORSE.

La commission de recensement a proclamés élus MM. Emmanuel Arène, Astina et Ceccaldi.

Il y a lieu à ballottage pour le quatrième siège.

***

DECAZEVILLE. — Le *Cri du Peuple* reçoit la dépêche suivante :

« Le vendredi 19 février, c'est la paie à Crausac. Les ouvriers la refuseront. Une collision est probable.

---

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Irkoutsk, janvier 18...

Les semaines passent ; mais, de plus en plus, la pensée de la délivrance me pénètre. Sans cesse, il me semble entendre la voix mystérieuse. Elle me parle tout bas. Elle m'encourage. Elle me répète :

— Marche ! Marche ! Au bout du chemin ne vois-tu pas la délivrance ?

Et, dans une sorte de vision, j'entrevois notre retour en France, en Bretagne, la joie de mon père, ma mère retrouvant la santé.

Puis, la fièvre passée, la raison revenue, je murmure :

— Folie ! Folie ! Est-ce qu'on attendrit le czar ?

Mais ce doute en la réussite ne dure guère. Que voulez-vous ? J'ai la foi, cette foi robuste qui soulève les montagnes.

Chaque jour, lorsque mon père travaille dans les bureaux, et que ma mère, assise près du poêle, essaie vainement de se réchauffer, je me tiens près de la petite fenêtre, hermétiquement close. Les mains jointes, les yeux rivés sur les vitres, je réfléchis. Ma tête est en feu, et le froid atroce est impuissant à la glacer. Tout au loin, grâce aux reflets blancs de la neige, je vois la plaine immense, et mon regard se fixe sur l'horizon. Le vent d'hiver chasse les nuages, les poursuivant de mille manières. Ils m'apparaissent comme des groupes d'îles perdues dans l'Océan ; ou bien ils prennent la forme de montagnes, couronnées de pics. Iles et montagnes sont flottantes, errantes, gigantesques... Ces nuages, heureux voyageurs, ont l'espace devant eux ; ils s'en vont d'un pays à l'autre emportés par l'ouragan.

Et mes mains se joignant plus fortement, plus anxieusement, je répète tout bas :

— Mon Dieu, faites que je puisse délivrer ceux que j'aime.

Si les nuages restent immobiles et sombres, pleins de neige et de grêle, semblables à une lourde tente, s'ils ferment l'horizon en tous sens, si le ciel ressemble à une mer de plomb, à des plages gris de cendre, si c'est l'immobilité, l'étouffement, la désolante monotonie, mon cœur se gonfle ; et, lentement, je sens sourdre des larmes ; elles me montent aux yeux et coulent sur mes joues en les brûlant.

Mais, il est des jours, ou des nuits plutôt, de longues nuits de vingt-quatre heures, des nuits se succédant sans relâche, où l'azur bruni est semé d'étoiles, où la lune se balance doucement, mollement, et la vue de cette lampe céleste, largement lumineuse, de ce beau rayon couleur d'opale, éclairant la brume immense, m'inonde d'une joie ardente, d'un bonheur infini : c'est l'image de mon espérance.

Irkoutsk, janvier 18...

Comme toujours, je rêvais à mon grand projet, écoutant, avec recueillement, la voix mystérieuse, lorsqu'un billet me fut remis. Il était écrit par Mlle Vilérieff. Depuis bien des semaines, occupée des fêtes données par son père et par les riches joailliers d'Irkoutsk, elle avait délaissé sa pauvre lectrice polonaise ; mais, se reprenant tout à coup d'amitié pour elle, par un petit mot plein de grâce, elle lui demandait une visite immédiate.

Sa troïque m'attendait à la porte de l'isba. J'y montai, et les trois chevaux sibériens, à longue crinière, m'entraînèrent à travers Irkoutsk, triste et frissonnant. Nous roulions rapidement. Dans le clair obscur, j'apercevais les Cosaques armés et faisant la garde, arpentant les trottoirs en planches, s'arrêtant à l'angle des rues, aux carrefours des places, et du regard scrutant l'espace.

La troïque s'arrêta devant le palais du gouverneur. Je gravis le haut perron. C'était, dès le vestibule, un air tiède enfermé dans d'épaisses tentures, des corbeilles de feuillage à tous les étages, et des lampadaires, soutenus par des statues de bronze, jetant des lueurs vives sur l'escalier à rampe en bois ouvragé. Mes pieds enfonçaient dans les hautes moquettes, et je pénétrai dans l'appartement d'Olga.

Cette chambre, dans son luxe princier, éblouit. De larges glaces reflétaient les tentures roses, les tableaux à cadre d'or, les émaux et les jardinières fleuries. Sur un guéridon de laque, un coffret à bijoux était ouvert, laissant déborder des perles, des saphirs, des émeraudes. Devant une gracieuse psyché, éclairée par deux énormes candélabres, Mlle Vilérieff m'apparut éblouissante. Elle souriait, dans une robe de satin blanc, dont le corsage se moulait sur sa taille élancée et souple, et dont la jupe s'allongeait en longue traîne sur le tapis.

Elle accourut vers moi, rayonnante.

— Vous ne savez pas, Nadèje, une grande, une heureuse, une excellente nouvelle.

Et comme j'étais saisie de cet accueil, de cette pompe, de cet appareil, et que mes yeux interrogeaient, elle reprit triomphante :

— Oui, la grande duchesse Marie, qui s'intéresse à moi d'une manière toute spéciale, car j'ai eu le bonheur insigne de naître le même jour que cette princesse, m'appelle à Saint-Pétersbourg. Elle me favorise et m'admet au rang de ses dames d'honneur... Nous partirons bientôt. Mais j'ai voulu passer de bonnes heures avec vous, comme au temps du palais d'été. Vous rappelez-vous ?... J'ai voulu que vous puissiez jouir de la présence de Mlle du Valmier. De plus en plus, chère Nadèje, je

» Une compagnie du 84e vient de partir pour cette localité. »

L'OS DE M. PAUL BERT

L'*Intransigeant* publie sous ce titre l'entrefilet suivant :

« M. Paul Bert étant parti, on veut bien nous faire savoir ce que nous coûtera sa résidence au Tonkin. En voici le détail, en commençant par les employés subalternes :

		par an	fr.
102	interprètes	à 2.000 fr.	204.000
40	commis	à 6.000	240.000
8	chanceliers	à 9.000	72.000
20	vice-résidents	à 18.000	360.000
6	résidents	à 30.000	188.000
2	résidents supérieurs	à 50.000	100.000
1	résident général	à 200.000	200.000
		Total :	1.356.000

» Payer un million trois cent cinquante-six mille francs par an, sur lesquels M. Paul Bert prélève pour sa part deux cent mille francs, voilà, jusqu'à présent, pour nous, le résultat le plus clair de notre triomphe en Indo-Chine.

» Ce nouveau chapitre, inscrit dans le livre de nos dépenses, prouve une fois de plus qu'un échec complet dans la vallée du Fleuve-Rouge eût été plus avantageux pour nous que le soi-disant affermissement de notre conquête.

» Mais ce détail de comptabilité budgétaire démontre que s'il n'y a pas, dans le Delta du Tonkin, des pépites pour tout le monde, il y en a assez, du moins, pour M. Paul Bert. Cela nous explique, en même temps, bien des discours et bien des ordres du jour de cet ex-vivisecteur, qui n'attachait pas — on le voit — sa fidélité ministérielle avec des saucisses.

» On comprend maintenant la pensée de ce grand maître de l'humanité et de ce grand tueur de chiens, disant dans la dernière discussion sur la question du Tonkin :

« Ce qui me préoccupe, c'est de savoir ce » que vous allez faire de votre conquête. »

» M. de Freycinet, qui a l'oreille fine, a saisi tout de suite le sens de cette question, et il a jeté à M. Paul Bert un os de 200,000 francs, — un véritable os à moelle, — en lui disant :

« Tais-toi ! voilà ta part de politique co- » loniale. »

» A cet arrangement, on voit bien ce que gagne l'ancien ministre de l'instruction publique. On voit bien aussi que M. de Freycinet se débarrasse d'un empêcheur de gouverner en rond.

» Mais nous, qu'est-ce-que nous gagnons dans tout cela ? »

Avant tout autre produit, voilà donc ce que nous procure la conquête du Tonkin : des traitements à payer pour plus d'un million à des fonctionnaires.

Sans doute ; mais à qui la faute si nous avons à payer ces splendides traitements à MM. Paul Bert et consorts, sinon à M. Rochefort et à ses amis qui, sous prétexte de Discipline, ont entraîné les radicaux et les intransigeants à voter pour les ferrystes et les adeptes de l'aventure coloniale ?

L'ORTHOGRAPHE D'UN DÉPUTÉ DE PARIS

On nous révèle aujourd'hui une lettre du député Basly qui nous le fait connaître sous un jour nouveau. La voici, d'après le *Petit Douaisien*, organe républicain ; elle est aussi remarquable pour la forme que pour le fond :

« Denain, le 21 juin 1881.

» Citoyen je m'enpresse de répondre à votre lettre que j'ai reçue pour vous dire quil ny a aucune espérance de former une chambre Sindicale de mineur à Denain.

» Je vous dirai que je nait pas sut vendre vos brochure mais jen ait donner a peu pres la moitié pour rien et je vous dirai que jai failly avoir des coup en les distribuant.

» Citoyen je vous dirai que dans des condition pareil je ne veut plus mocuper de rien et le conseil que jai a vous donner c'est de ne plus vous donner de la peine pour les mineurs de Denain *car il y a les trois cart de* JEANFOUTT c'est à celui qui lira raporter contre son colleque et je vous dirai que vous naurez pas le salon de l'USINE pour faire vote conférence maintenant. Citoyen faite a votre mote moi je reste neute et je ne moccupe plus de rien du tout.

» Citoyen je vous dirai que je ne fait pas inprimer de lettre d'entrer vu que ça ne convient pas.

» Je termine en vous serrant la main en ca li ter de citoyen.

» Salut et Révolution.

» BASLY. »

L'orthographe est à la hauteur du civisme ; le citoyen Basly insulte grossièrement les ouvriers, et comme il n'a pas gagné assez d'argent à vendre les brochures socialistes, « il reste neutre et ne s'occupe plus de rien du tout. » Son dévouement ne va pas plus loin.

Et maintenant faut-il rire de l'épaisse ignorance de ce législateur ? Non pas, elle doit plutôt nous faire trembler. Basly est un des maîtres du jour, et voilà en quelles mains nous sommes tombés ! Ce n'est pas rassurant. Ne croirait-on pas que nous sommes revenus aux temps sinistres de la Commune, aux jours plus néfastes encore de 93 ! Les sans-culottes n'avaient pas besoin d'orthographe pour envoyer les honnêtes gens à l'échafaud, et il n'est pas nécessaire d'être docteur ès-lettres pour lancer une bombe de dynamite, ou coller un otage au mur.

Basly est député de Paris, la Ville-Lumière ; il a été élu non-seulement par les ouvriers ignorants, mais par les bourgeois riches et instruits.

Le *Temps*, organe des ministres et des sénateurs, conseillait à ses amis de voter pour Basly « *les yeux fermés.* » Peut-être avait-il lu un autographe de son candidat, et il fermait les yeux pour ne pas voir !

Basly n'en est pas moins élu ; il prononce à la Chambre des discours qu'il n'a point écrits ; ce n'est pas un homme d'Etat, c'est une bonbonne de pétrole lancée par une main cachée, il n'en est que plus redoutable. S'il savait où il va, il serait peut-être tenté de s'arrêter ; mais, instrument aveugle, il tombe où on le jette, comme la bombe lancée par l'obusier. Ramassé au fond d'un cabaret, ce faux mineur d'Anzin a été projeté à la tribune par la force révolutionnaire, et c'est là qu'il éclate.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 février.

Nouveaux progrès des rentes françaises : on cote 3 0/0 82.30, amortissable 84.75, 4 1/2 0/0 109.90.

La Banque de France est très-faible.

Le Crédit Foncier s'est au contraire bien trouvé d'avoir réduit le taux de ses prêts : il travaille et fait des bénéfices. L'action est demandée à 1,350 francs. Les obligations sont de plus en plus recherchées.

La Banque d'Escompte est à 445.

L'assemblée n'est pas encore annoncée.

La Société Générale se tient à 448.75.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est à 597.50. Le coupon du 1er mai sera de 8 fr. comme celui de novembre.

Voilà un bon placement à 7 0/0 ; l'action n'étant libérée que de 125 fr., on a 16 fr. de revenu pour 222 50.

Le Panama est la valeur de la spéculation. M. de Lesseps est arrivé le 17 février à Colon. Le télégraphe va nous dire évidemment que tout est pour le mieux à Panama. Il faut bien préparer l'émission.

Les actions de nos Chemins de fer sont très-bien tenues.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres au général de Gressot, commandant la 1re division de cavalerie, pour faire commencer immédiatement les répétitions du carrousel militaire qui doit avoir lieu dans le courant de mai, à l'occasion des fêtes de charité organisées par la ville de Paris.

Les généraux de Bellemare, Forgemol et de Colomb demandent la rectification de leurs états de services, faisant valoir les commandements qu'ils exercèrent devant l'ennemi pour être maintenus en activité jusqu'à 70 ans.

LA GENDARMERIE ET L'*Union libérale*.

L'*Union libérale* de Tours s'en prend à la gendarmerie.

Après la cavalerie et l'infanterie, la gendarmerie. Toutes les armes y passeront.

Il paraît que la gendarmerie ne réalise pas l'idéal rêvé par le journal de M. Gendre, car l'*Union libérale* dit à ce sujet :

« *Nous le disons très-haut,* la gendarmerie » doit s'entendre avec l'administration civile » pour le service de la police dans les cam- » pagnes, et nous avons le ferme espoir » que le général Boulanger saura prendre » les mesures nécessaires pour que la gen- » darmerie prête aux préfets un concours » empressé, et pour qu'elle donne aux » humbles mais si utiles auxiliaires, les mai- » res ruraux, l'aide et l'appui dont ils ont » tant besoin pour le fonctionnement d'un » service encore à l'état d'embryon dans no- » tre pays. »

Nous le disons très-haut !! Peste !

On voit bien que l'*Union libérale* a le bras long et que ses conseils sont des ordres !

Que les gendarmes se le tiennent donc pour dit ! Ils n'ont plus qu'à répéter en chœur, comme dans la chanson de Nadaud :

Brigadier, vous avez raison.

Ou, sans cela, à Pontivy !

La gendarmerie devra être plus docile et plus déférente vis-à-vis de l'autorité préfectorale, car l'*Union libérale* se plaint de son manque de souplesse en ces termes :

« Les préfets ! Ah ! c'est une autre affaire. » On va bien leur présenter les armes en » grande tenue aux tirages au sort et aux » revisions.

» Et puis, c'est tout.

» La gendarmerie connaît les arrêtés » préfectoraux, mais elle a mille bonnes » raisons pour ne pas les exécuter. »

Il faut qu'un pareil état de choses ait une fin ; l'*Union libérale* le dit bien haut et se charge de mettre les gendarmes à la sauce wilsonnienne !

D'où diable viennent donc toutes ces colères ? Pourquoi traiter les gendarmes comme d'affreux *aristos* ? Les gendarmes ne sont pas titrés ; ils ne vont pas aux chasses à courre, que nous sachions, et ne se livrent pas au *Rallye-paper*, exercice aristocratique, qui a le don de déplaire tout particulièrement à l'organe de Monsieur Gendre et de le mettre en fureur !

Est-ce que la gendarmerie serait, elle aussi, un corps d'élite qui porterait ombrage au châtelain de Chenonceaux ?

(*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

LA CAMPAGNE CONTRE L'ARMÉE !

La campagne contre l'armée continue, dit l'*Indépendant* de Tours.

L'*Union libérale* nous donne la mesure de l'estime et de l'intérêt qu'elle lui porte en écrivant que : « Dans la plupart des corps » militaires, les chefs supérieurs montrent » une partialité évidente contre les officiers » connus pour leurs opinions franchement » républicaines. »

Ses renseignements, ajoute-t-elle, lui permettent d'affirmer « que, dans la plupart » des régiments, les officiers républicains » ont leur avenir absolument perdu. »

Et elle va même jusqu'à dire :

« *Ce qui se passe dans certains corps est véri-* » *tablement étonnant ; aussi l'énergie devient* » *plus que jamais indispensable.* »

Après la cavalerie, l'infanterie ; après l'infanterie, la gendarmerie ; après la gendarmerie, les chefs supérieurs de l'armée !

C'est une exécution en masse !

Le réquisitoire de l'*Union libérale* contre les officiers supérieurs ne tend à rien moins qu'à prouver que les officiers sont des fonctionnaires et que, en cette qualité, ils seront tenus désormais de faire de la propagande en faveur de la politique wilsonnienne.

En attendant, les dénonciations vont pleuvoir contre les officiers.

Les mesures exhorbitantes prises dernièrement ne sont-elles pas pour encourager les dénonciateurs ?

Nous allons en lire de belles !

Tel capitaine sera signalé comme fréquentant les châteaux du voisinage ; vite, on l'enverra à cent lieues de là.

Ce commandant va courir le cerf avec des amis qui ne sont pas sympathiques aux radicaux ; qu'on le déplace.

Ce n'est plus de discipline, ce n'est plus de talent militaire, ce n'est plus de patriotisme et de courage qu'il s'agit, c'est de politique.

Or l'armée, quoiqu'en disent certains journaux, ne fait pas de politique. Elle n'a qu'un culte, celui de la patrie.

Les menaces de l'*Union libérale* ne l'empêcheront pas de placer toujours cet idéal au-dessus de tout et de n'avoir pour les politiciens, qui l'outragent, que le mépris le plus profond et le dédain le plus complet.

La *République française* annonce que M. d'Ussel, commandant du 20e bataillon de

---

comprends combien vous devez l'aimer.

Gracieuse, elle avait pris la main de mon amie ; et, de toute sa personne, se dégageait une douceur exquise mêlée de force et de fierté.

Une intime causerie s'établit entre nous. Mlle Vilérieff s'animait peu à peu, devenait presque enjouée. De la main elle m'indiquait sa riche toilette.

— J'essayais cette robe, me dit-elle ; c'est pour l'époque où je serai à la cour. Oh ! je songerai à vous, Nadèje. Si je puis obtenir quelques faveurs pour les amis de Mlle du Valmier, je le ferai certainement, je parlerai de votre père... puis, aussi, de ce généreux Serge Nariski qui m'a si vaillamment sauvée. Quel courage a déployé ce jeune homme pendant l'incendie !... Je ne l'ai pas oublié... Je ne l'oublierai jamais, car j'ai de la mémoire... J'ai la bonne... celle qui vient du cœur.

Elle me souriait, tout en dégrafant son collier de perles, et en remplaçant sa robe à longue traîne par un peignoir de cachemire bleu tendre garni de flots de rubans ; puis faisant signe à Fédora :

— C'est bien, vous pouvez nous laisser.

Elle vint vers moi, les mains tendues :

— Et dire, ma chère Nadèje, que je ne vous ai pas revue depuis deux grands mois. J'ai été si occupée, si absorbée ! Ma vie n'a été qu'un tourbillon, une fête perpétuelle. J'ai pourtant trouvé un moment pour aller chanter à votre messe. Dieu que cette cérémonie m'a impressionnée !

Elle parlait vivement comme gazouille un bel oiseau de volière.

— Mais, en ce moment, je veux être toute à vous, toute à la belle langue française, dont j'ai un peu négligé l'étude. Vous allez me lire vos poètes favoris ; ce doux Racine, cet héroïque Corneille. Puis, aussi, nous chanterons ensemble. J'ai reçu de nouvelles romances. Je veux les apprendre pour Saint-Pétersbourg. On dit que la grande-duchesse est passionnée pour la musique ; la musique si agréable à l'oreille, si douce au cœur !

Je l'écoutais distraitement. Une chose seule me préoccupait. Mlle Vilérieff et son père partaient pour Saint-Pétersbourg. Mais c'était une occasion unique de m'y rendre. Ne pourrais-je les accompagner comme je les avais accompagnés au Palais d'été et à Nertschink ? Dieu était avec moi, puisqu'il facilitait ainsi la mise à exécution de mon grand, de mon cher projet. Je me voyais déjà roulant vers la capitale russe. Ainsi va le rêve : d'abord paisible ruisseau, bientôt fleuve imposant.

Mademoiselle m'avait fait asseoir sur le divan, à ses côtés. Olga, tenant en main la musique arrivée d'Europe, ouvrait les pages, et parcourait des yeux les portées, les solfiant mentalement. Puis elle se plaça devant sa harpe et préluda par quelques accords. Ses grands yeux bleus s'emplirent de lumière, son profil pur perdit toute apparence de hauteur pour faire place à cette expression recueillie, inspirée, qui est le propre de sa physionomie lorsqu'elle écoute ce génie de la musique qui est en elle.

(*A suivre.*)

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 20 février

Pour les représentations de Mlle FÉLICIE ARNAUD, 1re chanteuse legère

FAUST, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique de Gounod.

Mlle ARNAUD jouera le rôle de *Marguerite.*

Dimanche 21 février

L'ÉTOILE DU NORD, opéra-comique en 3 actes, musique de G. Meyerbeer.

Mlle ARNAUD jouera le rôle de *Catherine.*

Prochainement, **Aïda**, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, musique de VERDI.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 21 février

FUALDÈS ou *le Crime de Rodez*, drame historique en 7 actes et 8 tableaux.

chasseurs à Rouen, a été envoyé au 59e de ligne à Pamiers, parce qu'il ne dissimulait pas ses relations avec les princes d'Orléans.

LES OFFICIERS A PARTICULE.

Les récents incidents de Tours ont amené les statisticiens à faire le relevé des officiers portant la particule *de*. Voici le résultat de leurs calculs :

L'état-major comprend 91 officiers à particule sur 360.

Dans l'infanterie (régiments de ligne): 819 sur 10,656; chasseurs à pied, 59 sur 750; zouaves, 15 sur 300; tirailleurs, 19 sur 272; régiments étrangers, 9 sur 140; infanterie légère d'Afrique, 2 sur 75; en tout, 923 sur 12,193.

Dans la cavalerie : cuirassiers, 142 sur 576; dragons, 311 sur 1,248; chasseurs, 268 sur 960; hussards, 138 sur 576; chasseurs d'Afrique, 37 sur 244; spahis, 11 sur 165; en tout, 907 sur 3,772.

Dans l'artillerie : bataillons de forteresse, 29 sur 464; régiments, 206 sur 2,080; pontonniers, 11 sur 136; en tout 246 sur 2,680.

Dans le génie : 8 sur 400.

Soit 2,175 officiers à particule, sur un total général de 19,485 officiers, non compris la réserve et l'armée territoriale.

Quant aux titres, on se souvient que, seuls, les officiers généraux sont autorisés à les porter. Encore plusieurs officiers généraux ne portent-ils pas les titres auxquels ils ont droit. L'état-major général compte 2 princes, 3 ducs, 3 marquis, 13 comtes, 2 vicomtes, 17 barons et plus de 200 noms à particule.

Ajoutons que la particule *de*, malgré les suspicions qu'elle éveille chez les démocs, n'est nullement un signe de filiation aristocratique.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

Mouvement de troupes

Passage à Saumur du 25e de dragons.

Le 25e régiment de dragons, — état-major, 1er et 2e escadrons — comprenant 18 officiers, 280 hommes, 303 chevaux, allant de Nantes à Tours, séjournera à Saumur demain dimanche 21 et lundi 22 février.

Ces hommes seront logés dans le quartier de Nantilly.

Passage à Saumur du 3e de dragons.

Le 3e régiment de dragons, — état-major, 3e et 4e escadrons, commandés par le colonel, et comprenant 21 officiers, 300 hommes, 300 chevaux, allant de Tours à Nantes, séjournera à Saumur le jeudi 25 et le vendredi 26 courant.

Ces hommes logeront dans le quartier des Ponts et de la Croix-Verte.

Le 25e Dragons.

Le 25e régiment de dragons, parti de Nantes lundi matin, 15 février, arrivera mercredi prochain 24 à Tours, sa nouvelle garnison.

La première colonne, dans laquelle se trouve l'état-major, sera demain dimanche, dans la matinée, à Saumur, venant de Doué, séjournera en notre ville jusqu'à mardi matin, et se rendra ensuite à Langeais.

A cette occasion, disons que si le 3e dragons est déplacé de Tours parce que *quinze* de ses officiers sont « titrés », le 25e dragons qu'on y envoie en compte *seize*.

Voici leurs noms :

Colonel : marquis de Colbert-Chabanais;
Major : comte Ledowskosky;
Capitaines : vicomte de Sainte-Croix; de Beaufort;
Lieutenants et sous-lieutenants : comte de la Villeléon; vicomte de Messey; comte de Coral (gendre de M. de Baudry-d'Asson); de Pons; de Montarby; de Lagerie; de Moussac; de la Brunière; du Plessis; de Tournebu; baron Grabias; de Bagnéris.

Tous ces officiers, aussi bien que ceux non « titrés » au nombre de *vingt-quatre*, faisaient leur service à Nantes sans s'occuper de politique et gardaient la plus stricte neutralité.

Il en était de même, à la vérité, des officiers, « titrés » ou non, du 3e dragons, en garnison à Tours, qui s'arrêteront à Saumur, se rendant à Nantes, au milieu de la semaine prochaine.

Avant le départ de Nantes du 25e régiment de dragons, voici les adieux que lui adressait l'*Espérance du Peuple* :

« Nous ne laisserons pas le 25e régiment de dragons quitter notre ville, sans lui exprimer les regrets que nous éprouvons d'un départ aussi brusque qu'imprévu.

» En le faisant, nous sommes l'écho de tous nos concitoyens sans acception de parti, et nous le sommes encore en ajoutant que jamais régiment de cavalerie n'avait su se concilier à un si haut degré le respect et l'estime de tous.

» S'il est superflu d'adresser au brave colonel qui le commande et à ses officiers des éloges qui sont sur toutes les lèvres, il nous sera bien permis de leur dire que notre ville gardera bon souvenir de leur passage à Nantes et des services qu'ils y ont rendus en maintes circonstances. »

Que la première colonne de ce régiment, qui va s'arrêter à Saumur et y séjourner, soit la bienvenue parmi nous.

LA SEMAINE DES DRAGONS.

Notre ville ne manquera pas de dragons, ces prochains jours.

Ainsi, demain dimanche, lundi et jusqu'à mardi matin, nous aurons les dragons de Nantes se rendant à Tours.

Jeudi, vendredi et jusqu'à samedi matin, les dragons de Tours allant à Nantes séjourneront parmi nous.

En outre, lundi soir, au Théâtre, nous aurons aussi les *Dragons... de Villars*. De sorte que les dragons pourront aller voir... les *Dragons*.

Donc, vivent les dragons !

Décidément, la dernière semaine de février 1886 peut bien être appelée, à Saumur, la « Semaine des Dragons ».

La *Petite France* prétend avoir découvert l'auteur des articles signés *Patachon*, lesquels critiquent à divers points de vue l'entreprise des tramways saumurois, et l'organe wilsonnien menace notre correspondant de ses foudres.

La *Petite France* est en danger de se tromper. Dans cette question, plusieurs de nos correspondants ont adopté ce pseudonyme.

Le public, qui a pu constater que l'*Echo Saumurois*, avec une égale indépendance, avait accepté la prose de tous les *Patachons* aussi bien que celle de M. Prouteau, le public trouvera-t-il cette tactique de bon augure? Un des *Patachons*, puisque *Patachon* a nom, aurait-il donc trouvé le côté faible pour qu'on cherchât à combattre, par une tengente, ses idées relatives aux tramways? Serait-ce pour venir en aide à la publicité de l'*Agence Havas* que les amis des tramways adopteraient la menace?

CHEVAUX DE REMONTE.

Le dépôt de remonte de la 2e circonscription ouest pour le mois de mars 1886 se rendra, savoir :

A Doué-la-Fontaine, le lundi 1er mars, à 1 heure 1/2 du soir;

A Saint-Clément-des-Levées, le mardi 2 mars, à midi 1/2.

A Angers, au dépôt, les 9 et 12 mars, à 8 heures 1/2 du matin.

Il sera spécialement acheté, pendant le mois de mars, un certain nombre de juments de cavalerie, de robe sombre, nées en 1883, propres à faire de bonnes poulinières et munies de leur carte d'origine.

On nous demande s'il y a devancement d'appel pour la classe 1885.

A partir du n° 18, on peut devancer l'appel et choisir son régiment. Les nos 1 à 17 sont exclus de cette faculté, car ils peuvent être appelés à faire partie de l'armée de mer.

POITIERS.

MM. les médecins militaires ont procédé à l'Hôtel-de-Ville, dans l'après-midi de jeudi, à la vaccination de 209 nouvelles personnes.

Tout Poitiers y passera !

CHIEN ENRAGÉ.

Dans la nuit du 16 au 17 février, un chien errant pénétra dans la carrière de Moirat, à Clisson (Loire-Inférieure), et y mordit un chien qu'il tua ensuite.

Le lendemain matin, le sieur Nerrière, casseur de pierres, né aux Landes-Genusson (Vendée), demeurant à Jallais (Maine-et-Loire), rencontra ce chien qui se jeta sur lui et le mordit à la jambe droite; Nerrière, l'ayant saisi par le collier, fut de nouveau mordu au bras droit.

Les blessures de Nerrière ont été cautérisées par le docteur Boutin.

Les gendarmes de la brigade de Clisson s'étant mis à la poursuite du chien, le rejoignirent sur le territoire de la commune de Gorges et le poursuivirent pendant 3 kilomètres en lui tirant trois coups de feu.

Enfin, le gendarme Guenezau put l'aborder et le tua d'un coup de baïonnette.

M. Guilbaud, vétérinaire, a fait l'autopsie du cadavre et a déclaré que le chien était atteint de la rage.

Ce chien a mordu deux autres chiens qui ont été abattus. Il portait un collier avec ces mots : Gaboriau, à la Gaubretière.

Une souscription a été ouverte à Clisson afin de procurer au malheureux Nerrière les ressources nécessaires pour aller recevoir les soins de M. Pasteur.

LE SERGENT SCHMODERER.

Tous les zouaves pontificaux connaissent le sergent Schmoderer, le héros de Cercottes et de tant d'autres combats pendant la campagne de France.

Schmoderer, qui est Alsacien (il est né à Kaisersberg, près de Colmar), a naturellement opté pour la France, et il vit à la Basse-Motte, chez le général de Charette, qui l'honore de son amitié.

Or, le 16 janvier dernier, un nommé Sauvage, officier de santé et maire républicain de Châteauneuf, au cours d'une discussion à la justice de paix, discussion à laquelle assistait Schmoderer, lui imposa silence en ces termes :

— Taisez-vous, vous n'avez rien à faire ici; vous n'êtes qu'un Prussien.

A la suite de cette altercation, Schmoderer envoya tout d'abord ses témoins au maire, qui se refusa absolument à en constituer de son côté. Alors M. Schmoderer crut, et à bon droit, qu'il se devait à lui-même et à ses amis de demander justice aux tribunaux.

L'affaire est venue, jeudi 11 février, devant le tribunal de Saint-Malo, et ledit Sauvage a été condamné à cinquante francs d'amende et cent francs de dommages-intérêts au profit de celui qu'il avait insulté.

LE LOUP-GOBLET ET L'AGNEAU-CURÉ

La suppression des traitements des ecclésiastiques a inspiré la jolie fable suivante, d'après Lafontaine, à un abonné du *Ralliement*, journal de Périgueux :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.
Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Un bon curé son Dieu servait,
En tout bien et toute droiture.
Goblet survint à jeun, qui cherchait aventure,
Et que la faim en ces lieux attirait.
Qui t'a rendu si vain de troubler mon ouvrage?
Dit cet animal plein de rage;
Tu seras châtié de ta témérité.
— Sire, dit le curé, que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère,
Mais plutôt qu'elle considère
Que je ne suis qu'un desservant
Du Morbihan,
Loin, bien loin, de la Somme et d'Elle,
Et que, par conséquent, en aucune façon,
Je n'ai troublé son élection.
— Tu l'as troublée! alors, dit la bête cruelle,
Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
— Comment l'aurais-je fait? je n'étais pas nommé!
Dit le curé, j'étais au séminaire.
— Si ce n'est toi, c'est ton vicaire.
— Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens;
Vous ne m'épargnez guère,
Vous, bedeaux et sacristains :
On me l'a dit, et j'aurai ma revanche. —

Là-dessus, le roi des Goblets
Son traitement vous lui retranche
Sans autre forme de procès.

A l'EPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la Cie Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

UN ÉVÉNEMENT PARISIEN

Les GRANDS MAGASINS du LOUVRE et leurs AGRANDISSEMENTS

Lundi 1er mars aura lieu l'inauguration des agrandissements des *Magasins du Louvre*, en même temps que l'Exposition générale de toutes les Nouveautés d'Été.

Les nouveaux agrandissements du Louvre sont tout intérieurs et pourtant ils sont considérables, puisqu'ils augmentent dans une très-grande proportion les emplacements réservés à la vente; non-seulement ils permettent de créer de nouvelles galeries et de nouveaux rayons, mais encore ils facilitent l'accès aux divers comptoirs, en supprimant certains obstacles naturels qui rendaient le chemin plus long à parcourir. En un mot ils rapprochent les distances tout en donnant plus d'espace.

Les agrandissements ont eu aussi pour résultat de donner plus d'extension à certains services et notamment à celui des *expéditions en province*, pour lequel des messageries spéciales ont été créées. Grâce à cette amélioration, les envois pourront être faits avec une telle rapidité que, malgré les quatre ou cinq mille lettres qui arrivent chaque jour, ils parviendront aux acheteurs des départements par retour du courrier, comme une simple correspondance. Ainsi, en vingt-quatre ou quarante-huit heures — selon les distances — tout acheteur du Nord ou du Midi, de l'Est ou de l'Ouest de la France, pourra recevoir la commande qu'il aura faite, de sorte que souvent notre clientèle de province sera servie avant celle de Paris.

Ce qui fait, enfin, de l'inauguration annoncée pour le 1er mars, une solennité commerciale, c'est que les *Grands Magasins du Louvre*, grâce à cet achèvement de leurs galeries et de leurs salons, sont devenus une véritable exposition universelle permanente où l'on trouve tout ce que l'imagination des artistes inspire aux ouvriers de toutes les nations, pour l'habillement et la parure des dames, des hommes et des enfants, pour le confortable des habitations, pour le luxe, et pour tout ce qui est de première utilité. Voilà pourquoi la date du 1er mars prendra place parmi celles qui marquent les grands événements parisiens.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS

L'administration des *Grands Magasins du Louvre*, à *Paris*, expédie *franco et gratis*, dans toute la France et dans le monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à *Messieurs les Administrateurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.*

NOTA. — Pour les demandes d'Echantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des Étoffes que l'on désire, de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 fr. et au-dessus sont expédiés entièrement *franco de port* pour toute la *France* et *l'Alsace-Lorraine.*

Les Grands Magasins du Louvre, *de Paris, n'ont ni agence ni succursale dans aucune ville des départements; ils engagent les dames à se mettre en garde contre les marchands qui se servent de leur titre dans le but d'établir une confusion.*

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 22 février 1886,

Les DRAGONS de VILLARS

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et Cormon, musique de A. MAILLART.

Distribution :

Sylvain	MM.	Goffoël.
Belamy		Dechesne.
Thibaut		Ometz.
Le pasteur		Vincent.
Rose Friquet	Mmes	De Vita.
Georgette		Dulaurens.

Paysans, paysannes, réfugiés et dragons.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LIVERANI

Le Roi des Chapeliers

Rue Saint-Jean, 15, Saumur.

On dira pourquoi
la plus grande concurrence est le
Chapeau LIVERANI.

BOURSE DE PARIS

DU 19 FÉVRIER 1886.

Rente 3 0/0	82 45
Rente 3 0/0 amortissable	84 75
Rente 4 1/2	107 90
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 20
Obligations du Trésor	511 »»

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Études de Me V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,
de Me AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange,
et de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE
Par licitation

En l'étude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé, le dimanche 28 février 1886, à une heure et demie de l'après-midi, en cinq lots,

DES

IMMEUBLES

Ci-après,

Situés communes de Brézé et Chacé.

I.— *Commune de Brézé.*

1er Lot. — Une maison d'habitation, servitudes, cave, pressoir, cour, jardin et vigne, le tout clos de murs, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-dix ares, situé au bourg de la commune de Brézé.
Mise à prix..... 14.000 fr.

2e Lot. — Un clos de vigne, appelé la Pageotterie, entouré de murs, d'une contenance de quatre-vingt-quatre ares.
Mise à prix..... 2.500 »

3e Lot. — Un morceau de vigne, appelé Derrière-Brézé, d'une contenance de quarante ares cinquante centiares environ.

4e Lot. — Un bois-taillis, appelé la Bournée, d'une contenance de soixante-neuf ares soixante centiares.
Mise à prix..... 1.500 »

II.— *Communes de Brézé et Chacé.*

5e Lot. — Un morceau de friche, planté de peupliers, appelé la Cossonnière, d'une contenance de un hectare trente-cinq ares trente-cinq centiares environ.
Mise à prix..... 1.000 »

Total des mises à prix. 20.000 »

S'adresser, pour renseignements, à Mes LE RAY et LECOY, avoués à Saumur, AUBOYER, notaire à Saumur, et LECOMPTE, notaire à Brézé.

Pour insertion sommaire,
V. LE RAY.

Etude de Me TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
MOBILIÈRE
AU
CHATEAU de LA SALLE
Commune de Montreuil-Bellay.

Les 21, 28 février, 7 mars 1886, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu, Me TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, procèdera à la vente, aux enchères publiques, de tous les meubles meublants et effets mobiliers, garnissant le Château de la Salle :

On vendra :

Vaisselle, batterie de cuisine en cuivre, émaillée et fer battu, cuisinière, meubles de salon et de salle à manger, glaces, buffets, service de table complet en porcelaine de Saxe, verreries et services complets en cristal, services à café et à thé, table avec rallonge, chambre acajou, chambres à coucher divers styles, armoires à glaces, literie, linge, très-beau billard acajou, fauteuils, pendules, chaises, bureaux, couvertures, beaux harnais doubles et simples, magnifique berline et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil, ou audit notaire. (126)

Etude de Me ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

A AFFERMER
Café et Bal public
à Fontevrault.

S'adresser audit notaire.

Étude de Me PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
Le Jeudi 25 février 1886, à deux heures,

Par le ministère dudit Me PINAULT, notaire,

A SAINT-FLORENT, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Près Saumur (M.-et-L.),

En 4 lots, avec faculté de réunion,

DU FONDS DE COMMERCE
Pour la fabrication et la vente
Des Vins Mousseux

Exploité à Saint-Florent, par la Société MOREAU et DE NEUVILLE;

Comprenant :

1er LOT. — Les caves en roc, cellier, cour et hangars.
Mise à prix..... 56.865 fr. 60

2e LOT. — Une maison de maître avec dépendances.
Mise à prix..... 15.134 fr. 40

3e LOT. — La clientèle, les marques, le matériel et les marchandises.
Mise à prix..... 185.805 fr. 59

4e LOT. — Diverses créances commerciales dues à ladite société, d'un recouvrement difficile, s'élevant à 22,646 fr. 20 environ.
Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser à M. BONNEAU, à Saumur, rue d'Alsace, ou à Me PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (78)

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blancler).

A VENDRE

Une **Maison**, servant actuellement d'auberge, tenue par Biémont, située rue de Rouen, à Saint-Lambert-des-Levées, joignant Miot et Louis Ragain ;

Et un **Jardin**, divisé en deux par un mur, situé rue de Rouen, à Saumur, joignant de trois côtés Tessier, pépiniériste.

S'adresser à Me AUBOYER. (125)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
L'ÉTABLISSEMENT
DES
FOURS A CHAUX
DE DAMPIERRE
Situé à six kilomètres de Saumur,

Avec les MAISONS d'habitation, jardin bien affruité, vastes servitudes, vignes, bois et carrière.

S'adresser à Mes CHIVERT, à Saumur, rue d'Alsace, 13, ou au notaire.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour Noël 1886,
Vaste Maison
RUE SAINT-JEAN,
Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à Me BRAC, notaire à Saumur. (472)

A LOUER
Présentement ou pour la St-Jean,
Maison avec Jardin
Rue de Bordeaux, 45.

A VENDRE
BEAU
Plant de Peupliers Suisses
10.000 environ,
De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à Mme veuve BRESSIÈRE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleur à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de *4 francs.*

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à **70** francs ;
Vin rouge supérieur à **100** francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à **120** francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

M. HOULARD, FILS
Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE D'AGRAFES
A ressort à double mentonnet
POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,
Breveté S. G. D. G.
LEMAIRE-BERSOULLÉ
Md de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

A VENDRE
PLUSIEURS
Maisons bourgeoises
AVEC JARDIN
Rue d'Alsace, Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (142)

ROBES & MANTEAUX
Coupe et Élégance.

Mme J. BOLOGNESI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son atelier de couture rue Dacier, n° 21, et que l'on trouvera chez elle le choix le plus varié des Nouveautés de la saison.

On demande des OUVRIÈRES *et une* APPRENTIE. (130)

LIVRE-BARÊMES Gl. 1° Toutes multiplications faites ; 2° Caisses d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3° Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. **Prix : 2 f. 50.** — S'adresser, à Saumur, à MM. ROBINE (rue Cendrière), BROUM (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUT (mairie) l'expédie *franco* **2 fr. 75.** (115)

Établissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE
B. Baudrier Fils
Successeur
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT
ET MOSAÏQUES
Venitiennes & Romaines
VERCELLETTI FRÈRES
A SAUMUR
2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Offres et Demandes

M. V. COUÉ demande un **jeune homme** se destinant à la photographie.

ON DEMANDE une **caissière** ayant l'habitude de la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Nouveautés demande un HOMME SÉRIEUX, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.

S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

---

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

Mme **Hervé**, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « *A la Ville de Saumur* », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. Mme Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

Pourquoi les capitalistes prudents se tiennent-ils éloignés des bénéfices énormes qu'on tire de la spéculation ?

Par la crainte légitime de perdre leur argent et d'engager leur responsabilité. L'application de l'assurance garantit contre le premier risque, l'Opération à Prime garantit le second.

La BANQUE GÉNÉRALE DES PRIMES, qui **n'opère qu'à risques limités**, fait **assurer par une Cie d'assurances** le **remboursement** des sommes destinées aux opérations.

Par l'assurance, les pertes sont remboursées.

Par l'emploi de la prime, les risques sont absolument limités.

Explications étendues dans la *Bourse pour Tous*, journal financier hebdre d'études indiquant **dans chaque n°** les valeurs à **vendre** et les valeurs à **garder** en portefeuille. Ce jal est envoyé fco sur demande.

Adresse : 32, rue St-MARC, PARIS.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SSEUR
33 – Rue de Fleurus – 33
PARIS

5 Fr. par mois — par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

SANS PALAIS — NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification–Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.